

TROTTINETTES ÉLECTRIQUES : RÉGLEMENTATION

Depuis le 25 octobre 2022, le Gouvernement a modifié le code de la route en y ajoutant un règlement spécifique pour les trottinettes électriques afin d'assurer la sécurité des usagers, des piétons et des autres véhicules en circulation.

LES OBLIGATIONS

- Il faut obligatoirement avoir une **assurance trottinette électrique** qui comprend a minima une garantie responsabilité civile, pour pouvoir circuler avec sa trottinette (sous peine d'une amende de 3 750 €).
- En agglomération, la circulation n'est possible que sur les pistes cyclables ou à défaut sur les **routes limitées à 50km/h** (sous peine d'une amende de 135 €). Hors agglomération, vous pouvez circuler uniquement sur les pistes cyclables ou voies vertes.
- Il faut obligatoirement porter un **gilet rétroréfléchissant** la nuit ou en situation de visibilité insuffisante (sous peine d'une amende de 35 €).
- La trottinette doit obligatoirement être équipée de **feux avants et arrières** (sous peine d'une amende de 35 €).
- La trottinette doit être équipée d'un **Klaxon** et d'un système de **freinage** (sous peine d'une amende de 35 €).

LES INTERDICTIONS

- Il est interdit de circuler avec une trottinette (débridée) électrique qui **dépasse les 25km/h** sur la voie publique (sous peine d'une amende de 1 500 €).
- Une trottinette électrique à l'interdiction de **circuler sur les trottoirs** sauf autorisation de la mairie ou si le moteur est coupé et que la trottinette est poussée à la main (sous peine d'une amende de 135 €).
- Il est interdit de **porter des écouteurs** pendant la conduite (sous peine d'une amende de 35 €).
- La trottinette électrique est interdite aux **enfants de moins de 12 ans** (sous peine d'une amende de 35 €).
- Il n'est pas possible de **transporter une autre personne** (sous peine d'une amende de 35 €).



CONTACT

Police municipale

Tél : 01 60 22 33 66

Envoyer un message <mailto:service-courrier@lfsj.fr>

Espace des Pelletiers

9, rue Goury

Ouverture au public

Du lundi au vendredi : 9h-12h.

Adresse postale

Mairie de La Ferté-sous-Jouarre
Service Police Municipale
CS 10939
77260 La Ferté-sous-Jouarre cedex

**MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-
JOUARRE**

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 25 63

Nous contacter

